

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 537 Rectificatif n° 537 à la décision n° 511 du 15 mai 1952

n° 537

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de: Un passage de retour par anticipation par voie maritime est accordé à Mme Rajoelina, épouse d'un secrétaire contractuel, qui voyagera accompagnée de ses deux enfants âgés, respectivement de deux ans et cinq mois (groupe V).
Lire :Un passage de retour par anticipation pour Madagascar par voie maritime est accordé à Mme Rajoelina, épouse d'un secrétaire contractuel, qui voyagera accompagnée de ses trois (3) enfants âgés respectivement de cinq (5) ans, deux (2) ans et cinq (5) mois (groupe V).